

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-117-2021

Objet : ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE (ACP) A DESTINATION DES TPE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT EN ALBRET – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AUDITS DE CROISSANCE, BILANS-CONSEILS NUMERIQUES ET AIDES DIRECTES A L'INVESTISSEMENT – 2021-2024

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 16 décembre 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion de l'Albret et autorisant son Président à le signer,

Vu la délibération n°DE-165-2019 de la Communauté de communes Albret Communauté en date du 26 décembre 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion de l'Albret, et autorisant son Président à le signer,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région Nouvelle Aquitaine a engagé une démarche de contractualisation avec le territoire de l'Albret qui s'est concrétisée par la signature, le 11 juin 2020, d'un Contrat de Dynamisation et de Cohésion régissant le programme d'actions pluriannuel de soutien du territoire et de valorisation de ses atouts.

Dans le cadre de ce contrat, Albret Communauté souhaite mettre en place une **Action Collective de Proximité (ACP)** pour soutenir l'économie de proximité du territoire (artisanat / commerce).

Il s'agit d'un **programme d'accompagnement des Très Petites Entreprises (de moins de 10 salariés)** dans leurs projets d'investissement et de développement, dont les **enjeux** sont de :

- ✓ Développer l'attractivité du territoire pour assurer le renouvellement de la population active et ainsi pallier la problématique de la transmission-reprise,
- ✓ Dynamiser l'économie résidentielle et touristique,
- ✓ Stimuler la consommation locale

Pour cela, il convient de décliner un certain nombre de mesures incitatives pour les entreprises, pour adapter leurs activités aux transitions numérique et énergétique, et accélérer leur positionnement vers l'innovation, l'attractivité et le développement durable.

Etabli sur la base d'un diagnostic préalable réalisé par le Cabinet LESTOUX et Associés, l'ACP de l'Albret s'articule autour de 5 actions à destination des TPE du territoire :

1. Audits de croissance et bilans-conseil numériques
2. Aides directes à l'investissement
3. Animation du dispositif (*recrutement d'un chargé de mission*)
4. Charte d'enseignes et de façades
5. Accompagnement des entreprises dans leurs transitions (*formations et informations pour une montée en compétences, interactions et synergies professionnelles, ...*)

Les investissements peuvent concerner des outils matériels et technologiques, de la digitalisation, des actions de relooking, la transformation énergétique des bâtiments, la rénovation du point de vente, etc...

Conformément à la politique régionale en matière de stratégies de spatialisation et de filières, et au règlement d'intervention des ACP, le plan d'actions est conçu pour soutenir les commerces et l'artisanat identifiés dans les centralités du territoire et fléchés dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée avec l'Etat.

La présente demande de subvention concerne les **actions 1 et 2 de l'ACP, à savoir les audits de croissance et bilans-conseils numériques, et les aides directes à l'investissement.**

Autant la demande de subvention pour l'ingénierie de l'ACP (action 3) est à déposer annuellement, autant la demande de subvention pour le dispositif en lui-même relève d'un engagement pluriannuel régional. La période considérée s'étend **jusqu'au 31 décembre 2024**, date de clôture de ces mesures.

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De valider les plans prévisionnels de financement ci-dessous sur la durée du projet :

Action Collective de Proximité	Région			Albret Communauté		Entreprises	
Fiche 1 - Audits croissance (TTC)							
100 x 960€ TTC	96 000€	38 400€	40%	28 800€	30%	28 800€	30%
Fiche 1' – Bilans conseil Numérique (TTC)							
50 x 1 200€ TTC	60 000€	24 000€	40%	18 000€	30%	18 000€	30%
TOTAL	156 000€	62 400€	40%	46 800€	30%	46 800€	30%

Action Collective de Proximité	Région			Albret Communauté		Entreprises	
Fiche 2 - Aides directes à l'investissement (HT)							
80 x 30 000€ €HT	2 400 000€	360 000€	15%	360 000€	15%	1 680 000€	70%

Article 2 : De solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, soit 62 400€ TTC au titre des audits, et 360 000€ HT au titre des aides directes à l'investissement ;

Article 3 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à NERAC le, **21 JUL. 2021**

Le Président,

Alain LORENZELI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire